

ASSEMBLÉE NATIONALE
12 mai 2016

MAGISTRATS ET CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA MAGISTRATURE - (N° 3716)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N ° 32

présenté par
Mme Untermaier

ARTICLE 26

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« II. – Le *a* du 2° du I du présent article entre en vigueur le 1^{er} janvier 2017 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.